

NOTICE

SUR LE

MUSÉE DE NIMES.

Vois cette basilique , à la frise élégante ,
Semblable au dieu bruni des feux de l'encensoir ;
Ses chapiteaux à jour, dont les feuilles d'acanthé
Semblent trembler au vent du soir.

REBOUL , 1832.

Si le visiteur ne trouve pas dans le Musée de Nimes l'opulence que semblent faire espérer l'antiquité de cette ville et les richesses monumentales qui sortent incessamment de ses ruines pour meubler les diverses collections de l'Europe, il en sera dédommagé par une réunion de beaux fragments de sculpture, de tombeaux, de bas-reliefs antiques qu'il serait difficile de rencontrer ailleurs, et dont l'ordonnance, artistement combinée avec celle de quelques tableaux remarquables, fait oublier qu'il n'existe plus rien d'antique dans la décoration intérieure de l'édifice qui les renferme.

Les fouilles opérées en 1822 ont beaucoup augmenté l'intérêt qu'inspirait déjà ce monument, que l'auteur d'*Anacharsis* appelait le chef-d'œuvre de l'ar-



chitecture ancienne et le désespoir de celle de nos jours. En le rattachant à un ensemble beaucoup plus vaste dont on n'avait aucune idée, ces fouilles ont dû nécessairement modifier l'opinion qu'on s'était formée sur la destination et l'âge de cet édifice. Nous ne résoudrons pas le problème, mais nous ferons connaître à l'archéologue et à l'artiste toutes les données que l'histoire et les découvertes nouvelles peuvent fournir à sa solution.

Les écrits des anciens ne nous offrent qu'un seul document relatif aux monuments romains de la ville de Nîmes. « A son retour de la Grande-Bretagne, » nous dit Spartien, Hadrien fit élever à Nîmes un » édifice en l'honneur de Plotine, sa bienfaitrice. » Il l'appelle une basilique d'un travail admirable, *basilica opere mirabili*. D'après ce passage, plusieurs écrivains ont pensé que l'édifice dont parle cet historien pouvait bien être la Maison-Carrée. Maffei, interprétant le mot *basilica* par son acception originaire, a supposé que Spartien avait voulu indiquer une *maison royale* et non une basilique, édifice consacré aux usages civils et non point au culte (1).

L'état de conservation de la Maison-Carrée parut si étonnant à notre bon Poldo d'Albenas (2), qu'il ne trouva rien de mieux que de l'attribuer à l'effet *d'une constellation et de la quatrième maison du ciel*. Il ne voulut pas cependant reconnaître un temple ancien

(1) De Seynes, p. 6.

(2) Le plus ancien historien de Nîmes (1559).

dans cet édifice , tant à cause de ses vastes dimensions, que parce qu'il n'ignorait pas que le code Théodosien avait prescrit la démolition de tous les temples consacrés aux faux dieux , et que Théodose-le-Jeune avait renouvelé cette loi destructive, sous peine de mort. D'après cela, ne voulant pas donner une destination religieuse à la Maison - Carrée , il supposa qu'elle avait été le Capitole de Nimes , fondant cette opinion sur d'anciens titres qui indiquent, près de ce monument, une église dédiée à *sanctus Stephanus de Capitolio*. C'était probablement cette chapelle gothique dont M. de Seynes indique les traces contre le mur qui supporte les colonnes de la face du péristyle et forme le caveau antique qui est au-dessous (1).

Au 11^{me} siècle, on fit de la Maison-Carrée un hôtel de ville ; l'intérieur fut divisé en plusieurs pièces et coupé en deux étages ; des fenêtres furent percées dans les parois de la *cella*, et des murs furent élevés contre les colonnes du péristyle. « *J'ai ouy dire à nos pères , écrit Poldo d'Albenas , qui , par immémoriale attestation , le disaient avoir ainsi appris des leurs , que c'était aussi, n'a pas trois ou quatre cents ans, la maison commune et des consuls de la ville , qui , par criées, fut, contre le public et université, adjugée à un particulier et créancier de la ville. Ce particulier, appelé Pierre Boys , usant et abusant de sa chose en propriétaire, dégrada le mur méridional en y adossant une maison à son usage.*

(1) De Seynes , p. 7.

« En 1576, la duchesse d'Uzès eut l'intention d'en faire un tombeau pour sa famille ; mais ce projet n'eut pas de suite. Un sort plus ignoble était encore destiné à ce beau monument : le sieur Brueis , seigneur de Saint - Chaptès , acquit la Maison-Carrée et en fit une écurie. Il réunit les colonnes du péristyle par une muraille en briques , et, pour cela , détruisit plusieurs cannelures qui gênaient sa bâtisse. Il fit une coupure dans celles du milieu pour élargir l'entrée de son écurie, et enfonça dans les murs des poutres pour soutenir des greniers, des crèches et des mangeoires. Enfin , il pratiqua une entaille inclinée aux colonnes du péristyle pour y appendre une sorte d'auvent, sous lequel il faisait remiser les bestiaux les jours de foire ou de marché, quand l'écurie avait du trop plein (1). »

Le ministre Colbert eut le projet de transporter la Maison-Carrée à Versailles. Mansard fut consulté à cet effet , et jugea l'entreprise trop périlleuse pour la tenter.

En 1670, les Augustins demandèrent d'établir leur église dans ce monument ; mais ils eurent beaucoup de peine à en obtenir l'autorisation, par suite de l'opposition que leur faisait à ce sujet l'intendant Bezons. Leur instance ne fut cependant pas sans résultat. Louis XIV, par lettres-patentes datées de Versailles, en novembre 1675, permit aux exposants « *de bastir leur église en la Maison-Carrée, qu'y est un ancien monument de l'antiquité romaine, conformément au*

(1) Nisard, Histoire de Nîmes , p. 153.

dessin qui leur en a été baillé. Veu et arrêté par notre très-cher et féal sur-intendant de nos bastiments, le sieur Colbert, pour estre exécuté selon sa forme et teneur, A LA CHARGE DE NE RIEN ROMPRE DE L'ANCIEN ÉDIFICE, ayant, à cet effet, enjoit à notre amé et féal le sieur Bezons, lors intendant de la dite province, de tenir la main à l'exécution du dit arrest (1). »

L'historien de Nîmes a attribué aux Augustins le creusement du caveau qui se trouve sous le chœur de la nouvelle église, ainsi que la tranchée pratiquée à travers le massif qui supporte l'édifice, afin, dit-il, d'établir une communication entre le caveau et le souterrain placé sous le péristyle. C'est là une erreur que nous croyons devoir relever, même dans une simple notice, parce qu'elle n'est point sans importance pour l'histoire du monument.

Ménard n'aurait pas dû supposer que, dans un ouvrage qui allait s'exécuter sous l'inspection de l'intendant qui s'y était constamment opposé, et au mépris d'une autorisation royale portant cette clause : « *A la charge de ne rien rompre de l'ancien édifice,* » les religieux se fussent permis de saper ce monument, en creusant dans l'espèce de roc factice sur lequel il était établi, d'abord un caveau dont la forme demi-circulaire, d'une exécution plus difficile, était aussi la moins propre à l'arrangement des cercueils; ensuite, un corridor dans lequel ils auraient cherché à augmenter la difficulté en le rendant tortueux, comme

(1) Ménard, *Preuv.*, tit. LIX, col. 1.

s'ils eussent ignoré que la ligne droite était la plus courte !

Les Augustins furent, au contraire, si scrupuleux observateurs des conditions qui leur avaient été imposées, qu'en 1819, lors de la démolition de leur église, on la trouva enchâssée dans la Maison-Carrée comme dans une boîte, sans aucune liaison avec les constructions antiques, conformément au plan arrêté par le surintendant Colbert.

Nous ajouterons à ces considérations un argument sans réplique : c'est que l'historien Rulman, dans son ouvrage manuscrit à la date de 1627 (1), fait la description de ces souterrains. Par conséquent, les Augustins ne les ont pas exécutés en 1674. Il est donc très-probable que ces souterrains, dans lesquels se trouve un puits de construction romaine, datent de l'établissement de la Maison-Carrée, et doivent entrer en considération dans l'étude de sa destination première.

Nous devons encore disculper ces bons religieux du reproche indirect qu'on leur adresse, lorsqu'on dit : « *Les voûtes pesantes de l'église des Augustins avaient, par leur poussée, fait perdre l'aplomb au mur de la façade orientale* (2). » C'est encore Rulman qui va nous aider à rétablir la vérité : « Pierre Boys (3), » dit-il, éleva un pigeonnier sur la façade, établit

(1) A la bibliothèque de la ville.

(2) Monuments romains du midi de la France.

(3) 21^e Relat., ch. II.

» dans l'intérieur de l'édifice des voûtes pour en faire
 » plusieurs étages. Ces voûtes croulèrent en 1592, et
 » le mur du levant en fut entr'ouvert de demi-pied,
 » et il n'est plus d'aplomb. »

Ce n'est donc pas aux constructions faites quatre-vingt-deux ans plus tard qu'il faut attribuer cet écartement, désormais sans danger, grâce aux soins de M. Grangent, dont les travaux, combinés avec habileté, ont su rendre à notre monument toute la solidité qui caractérise les œuvres du peuple-roi.

En 1778, un antiquaire du plus haut mérite, M. Séguier, avait déjà fait restaurer l'angle nord-ouest de l'entablement. Cette restauration est remarquable par sa belle imitation de l'antique (1).

Ce savant distingué parvint à lire sur la frise et l'architrave de la façade l'inscription suivante, en combinant la position des trous qui s'y trouvent avec les crampons qui avaient servi à fixer chacune des lettres dont elle était formée :

C. CÆSARI. AVGVSTI F. COS. L. CÆSARI. AVGVSTI F.
 COS. DESIGNATO. PRINCIPIBVS IVVENTVTIS.

« A Caius César, fils d'Auguste, consul ; à Lucius
 » César, fils d'Auguste, consul désigné, princes de la
 » jeunesse. »

Cette inscription a été l'objet d'un grand nombre de critiques ; elles portent sur ce que plusieurs trous

(1) La pierre d'angle qui fut enlevée lors de cette restauration est actuellement sous le numéro 190, dans le Musée.

de la frise ne sont point utilisés (1), sur le mauvais goût qui a présidé à sa combinaison, et forcé l'artiste à la finir sur l'architrave, non taillée dans ce but; lorsque, pour la comprendre dans l'espace que les règles de l'art lui assignaient, il ne s'agissait que de se conformer à la simplicité et à la pureté du style épigraphique de la belle époque de l'art, en réduisant aux deux ou trois premières lettres les mots *Augusti Caesari, principibus juventutis*; enfin, sur ce que cette inscription rapporterait le monument à une époque qui n'est point celle qu'indique son architecture, dans laquelle les artistes qui ont étudié l'antiquité à ce point de vue, s'accordent à reconnaître tous les caractères de la période Antonine (2).

(1) Il s'en faut de beaucoup que cette explication soit aussi certaine qu'elle est ingénieuse. J'ai déjà fait voir, au sujet de l'inscription du temple de Vienne, que Séguier avait expliqué, par les mêmes moyens, combien peu l'on pouvait y avoir confiance. Il suffit de jeter les yeux sur la planche publiée par Séguier, pour s'assurer que la même lettre est souvent différemment attachée et qu'il y a un grand nombre de trous dont on n'a pu trouver l'emploi. La critique littéraire est ici d'une plus grande autorité que le sens conjectural et arbitraire qu'on peut donner à la position des trous. (Millin, vol. iv, p. 218.)

(2) M. de Sainte-Croix, membre de l'institut, a fait, contre l'authenticité de l'inscription, des remarques beaucoup plus fortes. « On ne trouve pas d'exemple, dit-il, d'un temple consacré » aux fils et aux petits-fils des empereurs pendant le règne de » ceux-ci, dont il fallait nécessairement avoir la permission, et je » doute qu'ils l'eussent voulu donner. Quoique la ville de Pise » n'oubliât rien pour honorer la mémoire de Lucius et de Caius, » dont le premier était son patron, elle ne leur éleva point de » temple, mais un simple cénotaphe avec un autel pour y faire

Les doutes que soulevaient toutes ces considérations ont fait naître l'idée que l'inscription première avait été enlevée et que la recherche de M. Séguier, quel qu'en fût d'ailleurs le résultat, ne pouvait être l'objet que d'une seconde dédicace, substituée à celle que portait l'édifice primitif.

L'incertitude et l'hésitation de M. Séguier, relativement à la première lettre de son inscription, ont dû nécessairement provoquer de nouvelles recherches. Nous nous bornerons à en faire connaître le résultat, pour ne pas sortir de notre rôle d'historien du monument. Elles rapporteraient cette seconde inscription à *Marc-Aurèle et à Lucius Verus, princes de la jeunesse*, petits-fils adoptifs d'Antonin, et serait, par sa date, en harmonie avec le caractère d'architecture du monument. L'acte de flatterie qui l'aurait provoquée s'expliquerait naturellement, puisqu'il serait adressé à un prince originaire de Nîmes.

Après avoir fait connaître les principaux faits qui se rapportent à l'histoire de la Maison-Carrée, nous

» des libations, des offrandes et des sacrifices funèbres. Parmi
 » les monuments qu'Auguste et Livie consacèrent à la mémoire
 » de leurs petits-fils, le principal est en bois d'arbres toujours
 » verts appelé *Nemus Cæsareum*. Nulle part on ne voit que des
 » temples leur eussent été dédiés, ni pendant leur vie, ni après
 » leur mort. Les vifs regrets que la perte de Germanicus causa
 » dans tout l'empire, dont il était la gloire et le soutien, ne fi-
 » rent pas imaginer de pareilles consécérations, uniquement ré-
 » servées aux empereurs et aux impératrices. » (Mag. encycl.,
 ann. 1^{re}, t. II, p. 338.)

croions rendre un véritable service aux artistes, en leur rappelant ici les proportions de

Ce temple sans rival, dont la main d'Apollon,
Sur des appuis de marbre et des feuilles d'acanthé,
Suspendit l'élégant fronton (C. Delavigne),

parce que ces détails ne se trouvent que dans des ouvrages chers et volumineux ou dans une brochure devenue fort rare, à laquelle le modeste auteur a donné le titre d'*Essai* et dont nous allons extraire ce qui se rapporte à notre monument (1) :

« Ce temple est de l'espèce appelée *périptère*. Quoique ce terme doive s'entendre, selon Vitruve, des temples à colonnes isolées tout autour, Palladio n'hésite pas à ranger la Maison-Carrée dans les édifices de ce genre, en comptant les colonnes qui sont engagées comme isolées (2). Ses faces sont *exastyles* ou à six colonnes, et l'entre-colonnement du genre *sistyle*, ou d'un peu plus de deux diamètres, le diamètre inférieur des colonnes étant de 0^m,89 et l'entre-colonnement moyen de 1^m,68 ; je dis moyen, parce qu'il y a des différences de quelques centimètres dans les entre-colonnements. Cette distribution d'entre-colonnes forme un rectangle de 25^m,15 de long sur 12^m,29 de large, mesuré d'axe en axe. Les colonnes ont dix diamètres un huitième de haut, bases et chapiteaux compris ; elles portent vingt-quatre cannelures ; leur galbe diminue d'un sixième, et elles sont

(1) M. de Seynes.

(2) Ce monument est *pseudocriptère*.

renflées , à partir du tiers inférieur, d'environ un douzième. Il est à remarquer que , dans les colonnes engagées, la côte de la cannelure est à-plomb sous la rose du chapiteau , tandis que dans celles qui sont isolées autour du *pronaos* , c'est au contraire le creux de la cannelure. L'entablement fait la quatrième partie de la hauteur des colonnes. Une chose remarquable dans la corniche , est le renversement du modillon , dont la panse est en dehors au lieu d'être appuyée sur le nu du mur, disposition qu'on ne voit pas dans les édifices de Rome et d'Athènes , et qu'on retrouve dans plusieurs monuments antiques du midi de la France, notamment dans les entablements intérieurs du théâtre d'Orange, ainsi que dans plusieurs fragments de Vienne (Isère). Elle n'a pas été rappelée dans l'ordonnance des portiques de notre monument. La base des colonnes est attique et se profile en retour sur les murs de la *cella* qui sont ornés de refends. Une petite corniche , dont on ne voit plus que de légères amorces, régnait aussi sur les murs de la *cella*, en se profilant contre les colonnes engagées à la hauteur de leur tiers inférieur où commence le premier refend. Cette corniche avait 0^m,19 c. de saillie ; elle fut rasée entièrement lors des réparations faites par les moines. Un des plus beaux temples de Rome, celui de Vesta, en porte une placée de la même manière. Le fronton, qui n'est pas plus surbaissé qu'à l'ordinaire, a justement la proportion enseignée par Vitruve , la neuvième partie de sa largeur pour hauteur.

» La porte de la *cella* a 5^m,25 de large et 6^m,85



de haut ; elle est couronnée d'une corniche qui a les mêmes ornements que l'entablement du temple, excepté qu'au lieu des cannelures de la cymaise, ce sont des feuilles de chêne. La saillie de cette corniche porte, de chaque côté du chambranle, sur deux consoles d'un beau profil, ornées de tresses et de grandes feuilles de chêne d'un travail très-délicat. Un chambranle architravé encadre la porte.

» La destruction de la toiture antique ne nous permet pas d'affirmer si le temple ne recevait du jour que par la porte, peut-être en recevait-il par le toit. Toujours est-il certain qu'il était couvert en tuiles plates à crochet, à en juger par une grande quantité de débris trouvés en fouillant autour du stylobate. On remarque de chaque côté de la porte, au-dessus de sa corniche, deux grosses pierres saillant sur le mur de 1^m,40 et percées d'un trou carré de 0^m,50, qu'on croit avoir servi à soutenir une seconde porte mobile. Les fouilles faites pour réparer le péristyle n'ont produit aucune indication qui autorisât cette conjecture. Peut-être les traces qui pouvaient en rester disparurent-elles lors de la première restauration de ce pavé par les Augustins.

» Toute cette ordonnance porte sur un stylobate ou piédestal continu, élevé de 5^m,35 au-dessus de la plate-forme d'enceinte. Au-dessus de la corniche de ce stylobate, règnent deux marches sur lesquelles posent les bases des colonnes, et qui se prolongeaient jusques sur les acrotères de l'escalier. Ces marches ont la même hauteur et le même plafond que celles de

l'escalier du péristyle, c'est-à-dire 0^m,22 sur 0^m,35. Palladio pense que Vitruve, en parlant de l'embase-ment des temples, les a désignés par le nom de *scamilles*, et il recommande de s'en servir pour détacher un peu plus la base des colonnes de la corniche de leur piédestal. La plus basse de ces marches porte à-plomb sur le dé du stylobate sur lequel la cymaise de la corniche saille de 0^m,59. Nous devons aux dernières fouilles la découverte d'un fragment de cette corniche, que Clérisseau n'avait donnée que d'après la supposition de Palladio. Depuis quelques années on avait découvert, au pied de la façade postérieure du temple, un morceau de la base, que Clérisseau n'avait également donnée que d'après la même autorité.

» Enfin, le temple entier est établi sur un massif général de maçonnerie de 19 mètres de longueur sur 15 de large et 3^m,60 de hauteur, fondé sur le ferme, en moellons appareillés, posés par assises réglées, inclinées de 45 degrés à l'horizon, et reposant sur des couches de ciment de pareille épaisseur.

» Telles sont les proportions générales du temple qu'on appelle communément la Maison-Carrée. Tous les membres de moulures sont remplis d'ornements dans lesquels le fini de l'exécution ne nuit point au grandiose et à la pureté des profils. Les refouillements des chapiteaux et des volutes sont très-remarquables, vus de près. La qualité de la pierre, semblable au marbre par la finesse du grain, a été favorable aux ouvriers pour pousser leur travail au dernier fini. Les fragments de la colonnade de l'enceinte, dont je vais

maintenant essayer de donner une idée, ne leur cèdent en rien pour la perfection du travail.

» Le temple, situé au milieu du fond de la place, s'élevait sur une plate-forme de 1^m,40 de hauteur, établi au niveau de la base du stylobate; on y arrivait par trois escaliers de cinq marches, posés sur la face antérieure de la plate-forme, et par des portiques couverts qui entouraient l'enceinte.

» La hauteur de la plate-forme, du côté de la place qui la précédait, était aussi revêtue d'un stylobate plus petit, avec cymaise et base qui devait régner le long des portiques latéraux (1). Des trois escaliers dont j'ai parlé, celui du milieu avait 3^m,60 de large, ceux de droite et de gauche, 2^m,42; ceux qui donnaient entrée aux portiques du côté de la façade du nord, avaient probablement toute la largeur des portiques.

» L'axe de la colonnade des portiques est établi à 48^m,27 du mur latéral de la *cella*. Ici, l'espacement des colonnes est *aréostyle* ou de plus de trois diamètres, le diamètre inférieur étant de 0^m,73 et l'entre-colonnement de 2^m,97, disposition nécessaire aux galeries pour permettre une libre circulation, mais défectueuse par rapport à la grande portée des architraves qui étaient en pierres et d'une seule pièce. La colonne avait 7^m,61 de hauteur, base et chapiteau compris. Le fût, sans cannelure, était d'un seul bloc; son galbe est moins prononcé qu'à la *cella*, mais sa dimi-

(1) On a trouvé des traces de ces portiques jusqu'à 60 mètres en avant de la façade.

nution est la même. L'entablement a aussi le quart de la hauteur de la colonne. La frise est ornée d'une belle guirlande de fruits au lieu de rinceaux, comme au temple. Il est à remarquer que, dans les portiques, la frise a la même hauteur que l'architrave, tandis qu'au temple elle a près d'un tiers de moins. La saillie de la corniche du temple est aussi plus forte, eu égard à sa hauteur, que dans les portiques. Ces différences ont été motivées sans doute par la distance d'où les deux ordonnances devaient être aperçues, et l'on ne peut qu'admirer ici l'entente parfaite que les anciens avaient de l'effet perspectif dans leurs monuments, où, sans rien négliger dans le fini des détails, ils savaient toujours conserver la meilleure disposition des masses, et éviter la raideur et la sécheresse qu'on peut reprocher à quelques-uns de nos plus beaux édifices modernes. C'est d'après ce principe d'effet que, dans la corniche de la Maison-Carrée, les mufles de lion de la cymaise sont en nombre inégal sur les côtés et ne tombent pas d'aplomb sur l'axe des colonnes. De même, les modillons sont plus nombreux sur un des côtés de l'entablement que sur l'autre, sans que cela nuise à l'aspect général du monument.

» La base des colonnes du portique est plus composite que corinthienne; cependant, les fragments du chapiteau (qu'on trouvera réunis dans le Musée sous le n° 15) sembleraient indiquer qu'il est corinthien.

» Au-delà de la colonnade, on voit la fondation de deux murs (actuellement recouverts) qui, avec cette colonnade, formaient une double galerie. Le

mur du milieu devait être percé d'arcades correspondant aux entre-colonnements; il servait aussi à supporter le faite de la toiture, qui était à deux pentes, par conséquent formant fronton aux extrémités, disposition indiquée par tous les fragments de corniche qu'on a trouvés. Le dernier mur était recouvert d'un placage d'ardoise de 0^m,35 d'épaisseur. La largeur de ce double portique, prise de l'axe de la colonne jusqu'à l'angle extérieur de ce mur, fait exactement la distance de trois entre-colonnements de 2^m,97, ce qui fait conjecturer que la façade devait être *tétrastyle*, ou à quatre colonnes. »

D'autres constructions et divers aqueducs ont été la suite des découvertes faites en 1822.

Du côté opposé à la façade, la Maison-Carrée se trouvait resserrée par une rue dont on découvrit le pavé à larges dalles en établissant les fondations de la maison Cazeing; on y voyait encore les traces des roues des anciens chars. C'est par la situation de cette rue qu'il faut expliquer le rétrécissement du portique, qui, sur ce point, n'aurait été éloigné que de 2^m,30 du monument, si l'architecte n'eût corrigé cette mauvaise disposition en donnant une forme circulaire au mur intérieur du portique. Il est à remarquer que le segment du cercle auquel appartient cette partie circulaire a son centre situé au milieu de la *cella*, à 17^m,60 de rayon.

L'établissement de la rue Auguste en face de la Maison-Carrée provoqua, en 1833, des fouilles sur la prolongation de son axe du côté du nord; elles eu-

rent pour résultat de prouver que , sur ce point , la place du Forum s'étendait jusqu'à 80^m,60 du monument principal , et qu'à cette distance s'élevait un édifice rectangulaire à peu près dans les mêmes dimensions que lui , avec cette différence que les murs latéraux n'étaient point décorés de colonnes et que le sol , pavé en marbre gris d'une brèche blanche et rose , au lieu d'être élevé sur un stylobate , comme celui de la Maison-Carrée , était établi au niveau du sol de la place.

Les murs de cet édifice, qui avaient encore , dans certaines parties, 50 ou 40 centimètres d'élévation et 1^m,05 d'épaisseur, étaient revêtus de marbre à l'intérieur, et sa porte d'entrée, rigoureusement conforme, pour la largeur, à celle de la Maison-Carrée, était décorée de deux piédestaux revêtus en marbre blanc, dont les socles, encore en place , étaient assez bien conservés pour donner le profil de leurs moulures. L'entrée était précédée d'un péristyle de 5^m,87 de largeur, pavé en larges dalles de marbre gris avec une bordure blanche. Le revêtement des murs était en marbre jaune.

Toute cette ordonnance, parfaitement conforme à celle du forum de Pompéi, fit supposer, avec raison, à M. de Seynes, que c'était là l'ancien forum de Nîmes, dont la Maison-Carrée, située à son extrémité méridionale, formait le principal ornement, de la même manière que le temple de Jupiter décore le forum de Pompéi.

Ce fut sous l'administration de M. Villiers du Ter-

rage que s'opèrent les fouilles dont nous venons de donner une description succincte. Ce magistrat mit alors à exécution le projet proposé par M. de Seynes au ministre de l'intérieur, de donner à ce monument une destination qui fût en harmonie avec son antiquité, et, le 11 mars 1824, la Maison-Carrée devint le Musée de Nîmes, dans l'enceinte duquel furent réunis tous les fragments que nous allons décrire, en indiquant, autant qu'il nous sera possible, les lieux et l'époque où ils furent découverts.

Dans les divers catalogues que nous avons publiés des inscriptions antiques de Nîmes, nous avons recueilli les fragments même les plus minimes et les plus mutilés, parce que nous pensons, avec le savant M. Alphonse de Boissieu, « que, dans une collection » d'inscriptions locales, ils peuvent être d'une utilité » incontestable. Qui sait ce que notre sol contient » encore de débris précieux ? Qui sait si l'un de ces » fragments, inintelligible aujourd'hui, ne recevra pas » d'une fouille heureuse un complément qui lui donnera un grand intérêt ? (1) »

Les livrets des musées ne s'adressent pas toujours à des lecteurs lettrés à qui le style épigraphique est familier. Cette considération servira d'excuse à l'interprétation française que nous avons cru devoir ajouter à chacune de nos inscriptions, à l'exemple des Mongès, des Millin, des Artaud. La belle langue épigraphique n'en sera pas déflorée pour les savants, et

(1) Inscriptions antiques de Lyon, préface, p. v.

bon nombre de visiteurs trouveront peut-être dans ces traductions triviales d'utiles enseignements.

En indiquant les inscriptions déjà publiées et les auteurs qui, les premiers, les ont fait connaître, nous ne pouvions nous dispenser de signaler celles qui sont encore inédites. Toutefois, nous n'ajoutons aucune importance à cette distinction et nous disons, avec M. Alphonse de Boissieu (1) :

« Un monument n'est pas une planète. Le puéril
 » honneur d'avoir découvert, le premier, un morceau
 » antique, appartient à l'ouvrier qui l'a retiré du sol
 » où il était enfoui. On n'édite pas plus avec la plume
 » qu'avec la pioche; on édite avec l'intelligence, et
 » tel monument, vingt fois publié, procure plus de
 » gloire à l'auteur qui sait y découvrir un sens nou-
 » veau, un élément historique inaperçu, que la mise
 » au jour d'une inscription inédite, témoignage le
 » plus souvent banal et insignifiant de la douleur d'un
 » bon ménage qui a vécu un certain nombre d'années,
 » SINE VLLA ANIMI LAESIONE. »

(1) Inscr. ant. de Lyon, préf., p. iv.

